

# LES 10 MARQUEURS DU TRONC COMMUN

1

## L'apparition de nouveaux contenus d'apprentissage

Un des objectifs du tronc commun porte sur l'amélioration des résultats des élèves, de manière à renforcer l'efficacité du système scolaire. Pour cela, les contenus d'apprentissages ont été entièrement redéfinis, via des nouveaux référentiels plus ambitieux qu'auparavant. Ils reposent sur des compétences, mais aussi sur des savoirs et des savoir-faire et veillent – via une approche spiralaire – à assurer une meilleure maîtrise des apprentissages.

La grille horaire des élèves comptera plus de disciplines qu'aujourd'hui. De nouveaux cours sont intégrés au cursus de tous les élèves : la formation numérique et une seconde langue moderne dès la deuxième secondaire, par exemple. D'autres compétences essentielles dans le monde d'aujourd'hui font leur apparition : l'esprit d'entreprendre, la créativité, mais aussi la capacité à s'orienter.

Les nouveaux référentiels sont plus détaillés. Les contenus et les attendus y sont définis année par année, ce qui balise plus clairement et finement les apprentissages à enseigner: ils seront donc travaillés plus en profondeur et de façon plus ciblée avec les élèves, ce qui doit contribuer à en renforcer la maîtrise.

Les nouveaux référentiels offrent ainsi une meilleure préparation en vue des dernières années du cursus où les apprentissages seront prolongés et encore approfondis.

2

## La mise en place d'une procédure de maintien exceptionnel des élèves

Le tronc commun met fin au système actuel où les élèves passent automatiquement de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> secondaire. Désormais, la décision de redoublement – aussi appelé « maintien » – peut être prise par l'équipe éducative à la fin de n'importe quelle année scolaire, mais à condition qu'elle ait été précédée par la mise en place d'un dispositif de soutien et d'aide à l'élève.

Les équipes pédagogiques qui constatent chez un élève des difficultés d'apprentissage persistantes doivent, dès le constat posé, faire le maximum pour l'aider à les surmonter. Des moyens d'encadrement supplémentaires (les périodes d'accompagnement personnalisé ou périodes « AP ») et le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) sont déployés pour faciliter cette prise en charge des élèves en grandes difficultés. Si, malgré tout, les stratégies de soutien mises en place échouent et que l'élève a accumulé des lacunes importantes mettant en péril la suite de sa scolarité, la procédure de maintien peut être lancée.

Grâce à cette nouvelle approche de la prise en charge des difficultés, précoce et renforcée, le taux de réussite devrait s'améliorer, alors même que le redoublement peut désormais être décidé par l'équipe éducative à l'issue de chacune des années du parcours au sein du tronc commun.

3

### La diversité des apprentissages, le carnet de bord de l'élève et les activités orientantes

Au sein du tronc commun, les élèves ne font plus de choix d'options ou d'activités complémentaires au début du secondaire. Le cursus de tous les élèves est identique, car il est centré sur des apprentissages essentiels à la vie en société. En ce sens, les savoirs, savoir-faire et compétences qui sont visés dans les années du tronc commun sont nécessaires à tous les élèves, quelle que soit la suite de leurs parcours de formation ou leur projet de vie. Dans une société où les évolutions sont de plus en plus rapides et les enjeux plus complexes, les apprentissages de base (math, français, sciences, langues modernes...) doivent être renforcés pour tous, tandis que la littératie numérique, la créativité ou l'éducation à la santé, par exemple, doivent entrer dans le cursus de tout élève.

Avec le nouveau tronc commun, tous les élèves bénéficient d'apprentissages disciplinaires « classiques », mais aussi d'apprentissages numériques, de compétences manuelles, techniques et technologiques, de l'éducation culturelle et artistique... à même de valoriser des apprentissages diversifiés et de susciter la motivation de tous.

À partir de la 1<sup>re</sup> secondaire, le carnet de bord de l'élève fait son apparition. Élément structurant de l'approche éducative de l'orientation, chaque élève réalise ainsi un travail d'orientation sous la forme d'une production personnelle liée à son projet d'orientation à la fin de chaque année scolaire.

Parallèlement, des activités orientantes obligatoires se déploient en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire. Elles visent notamment à faire découvrir à chaque élève différents milieux professionnels et leur diversité, différentes possibilités de formation ultérieures qui s'ouvrent en fin de parcours de tronc commun ou encore à faire rencontrer différents types d'acteurs pour pouvoir construire ses démarches d'orientation. Avec le nouveau tronc commun, tous les élèves auront pu bénéficier, depuis le début de leur scolarité, d'une prise en charge plus précoce de leurs difficultés et d'une sensibilisation plus accrue à leur orientation future. Ils arriveront donc mieux préparés dans l'enseignement secondaire et mieux orientés pour la poursuite de leurs parcours.

Néanmoins, les contours de la 3<sup>e</sup> secondaire font encore l'objet de travaux qui doivent permettre de préciser les articulations aux dernières années du secondaire. Ces travaux seront finalisés prochainement pour faire de cette 3<sup>e</sup> année une réelle année de transition en conservant un socle allégé d'activités communes et en y accroissant significativement la part des activités orientantes afin d'en faire un projet spécifique pour chaque jeune.



4

## Les dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé

Au sein du tronc commun, les référentiels qui définissent les savoirs, savoir-faire et compétences sont plus ambitieux qu'actuellement : outre les apprentissages disciplinaires « classiques », ils comptent des apprentissages nouveaux et exigeants (numérique, seconde langue moderne...) et des compétences transversales à travailler dans les différents cours, telle que l'esprit d'entreprendre, apprendre à poser des choix et apprendre à s'orienter. Le tronc commun repose aussi sur un nouveau dispositif de différenciation et d'accompagnement personnalisé, qui permet à l'équipe pédagogique de s'adapter aux besoins et au rythme d'apprentissage de chaque élève.

La réforme du tronc commun prévoit en effet des budgets additionnels dans toutes les années du tronc commun, pour toutes les écoles. Ces budgets permettent l'engagement d'enseignants pour mettre en place des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé, par exemple en regroupant, à certains moments de la semaine, les élèves selon leurs besoins, que ce soit dans la classe ou en dehors. Pour les élèves qui assimilent rapidement les apprentissages visés, les moyens additionnels qui sont octroyés permettent des moments de différenciation pour aller plus loin dans la matière, proposer des exercices supplémentaires...

5

## La participation et l'expertise des enseignants

Les membres des groupes qui ont travaillé à l'élaboration du tronc commun ont une expertise de terrain. Qu'il s'agisse des inspecteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des conseillers pédagogiques des Fédérations de pouvoirs organisateurs, tous sont d'anciens enseignants avec une expertise particulière. Les groupes rédactionnels des référentiels étaient accompagnés chacun d'une dizaine d'enseignants de terrain.

En janvier et février 2020, une relecture complète des référentiels a été opérée par des enseignants du fondamental et du secondaire inférieur. Les enseignants ont donc participé pleinement à l'élaboration des nouveaux référentiels et à la construction du tronc commun.



6

## Les budgets additionnels au sein des écoles

Le nouveau tronc commun constitue une réforme majeure de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Longuement préparée, sa mise en œuvre a démarré en 2020 avec le nouveau référentiel de compétences initiales, pour se poursuivre en 2022 dans l'enseignement primaire. À chaque étape, d'importants budgets additionnels ont été prévus qui ont permis le renforcement de l'encadrement des élèves.

Un des principales innovations du tronc commun est de permettre la différenciation et l'accompagnement personnalisé des élèves pour soutenir la réussite de tous. Des périodes supplémentaires sont ainsi octroyées à toutes les écoles pour leur permettre de développer de manière autonome les dispositifs qu'elles jugent les plus adéquats. Ces moyens sont calculés pour pouvoir profiter à tous les élèves, qui pourront bénéficier de la présence de deux enseignants en classe ou être rassemblés en groupes de besoins pour de la remédiation, par exemple. Ils pourront aussi bénéficier aux élèves dont les difficultés sont persistantes et nécessitent un suivi individuel. Ce dispositif est financé à plus de 40 millions d'euros par an.

Parmi les autres budgets additionnels qui soutiennent la mise en place du tronc commun, on pointera également le renforcement de l'encadrement en maternel (+50M), les périodes de cours de langue moderne (+20M), les moyens supplémentaires pour la formation en cours de carrière des enseignants (+20M) ou encore l'augmentation des moyens dédiés aux tâches de coordination au sein de l'école (+30M).

7

## L'importance des apprentissages de base

Les référentiels du tronc commun sont le fruit de plusieurs années de travail qui ont vu se réunir des dizaines de praticiens, de pédagogues et de didacticiens des disciplines.

Ces référentiels couvrent douze années de scolarité en démarrant dès la 1<sup>ère</sup> maternelle. L'ensemble des apprentissages a été travaillé de manière à aborder de manière très progressive les compétences, mais aussi les savoirs et les savoir-faire les plus essentiels, de manière à les installer en profondeur. La revalorisation des savoirs représente d'ailleurs une des nouveautés importantes des référentiels.

En 4<sup>e</sup> primaire, un nouveau test « CLE » – pour calculer, lire et écrire – sera mis en place dès l'année scolaire 2026-2027 qui visera précisément à repérer, à un stade précoce de la scolarité, les difficultés des élèves dans les apprentissages de base et à les prendre en charge immédiatement.

En outre, afin d'accompagner la mise en œuvre du tronc commun et d'en assurer le suivi effectif, le Code de l'enseignement prévoit un double mécanisme : d'une part, un monitoring bisannuel des référentiels et d'autre part, une évaluation plus qualitative, articulée aux retours des enseignants sur le terrain.

Cette attention portée au suivi est inédite, car elle était absente du dispositif des référentiels antérieurs.

8

## Les équipes éducatives au regard de l'apparition de nouveaux cours

Avec le tronc commun, certains cours disparaissent, mais d'autres apparaissent ; certains cours voient leur volume horaire diminuer tandis que d'autres augmentent. Si la nouvelle grille de cours provoque des changements importants, c'est pour certaines fonctions, et, pour chacun de ces cas, un trajet professionnel dans l'enseignement doit pouvoir être proposé.

En 2026, lorsque le tronc commun arrivera en 1<sup>re</sup> secondaire, il faudra recruter des enseignants additionnels dans tous les cours, à la seule exception des langues anciennes. En 2<sup>e</sup> secondaire, il faudra par exemple plus d'enseignants pour donner le cours de formation numérique, pour la formation historique, géographique, économique et sociale, mais aussi pour assurer les périodes d'accompagnement personnalisé.

Les enseignants qui assurent les cours techniques et les cours de pratiques professionnelles, eux, voient leurs cours remplacés par un nouveau cours de formation manuelle, technique et technologique en 2026-2027 en 1<sup>re</sup> secondaire et en 2027-2028 en 2<sup>e</sup> secondaire. En suivant une formation spécifiquement organisée pour eux (voir ci-dessous), nombre de ces enseignants pourront accéder au nouveau cours. D'autres, suivant leur domaine professionnel, pourraient se diriger vers le cours numérique ou le cours d'éducation culturelle et artistique, par exemple. Mais des possibilités existent aussi dans l'enseignement qualifiant ou dans d'autres métiers ou niveaux de l'enseignement.

Des dispositifs d'information visent à permettre à chaque enseignant d'anticiper le changement et les trajectoires qui s'offrent à lui, d'autres portent sur des modes d'accompagnement professionnel spécifiques et seront organisés avec l'expertise du FOREM et d'ACTIRIS, en contact également avec l'Administration générale de l'Enseignement.



9

## Les nouvelles formations pour les enseignants et les formations certifiantes pour les nouveaux cours

Avec le tronc commun, tout ne change pas, mais beaucoup d'éléments évoluent. C'est pourquoi, tous les enseignants et toutes les directions bénéficieront d'une formation organisée en interréseaux par l'IFPC et de formations organisées par chacune des FPO et WBE. La formation en interréseaux permettra notamment d'appréhender le sens, les enjeux du tronc commun et les dispositifs qui l'accompagnent dont les nouveaux référentiels et l'approche évolutive des difficultés d'apprentissage. La formation réseau concernera les programmes en lien avec ces référentiels.

La formation interréseaux s'organise dès le mois d'octobre 2025 pour les directions et, quelques semaines plus tard, pour les enseignants de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire. Cette formation s'organisera en deux modules – en présentiel et à distance. Le module à distance pourra être suivi à n'importe quel moment en dehors du temps de travail et donnera dès lors lieu à une prime.

Mais d'autres formations certifiantes s'ouvriront aussi dès le mois de septembre 2025 pour les nouveaux cours. Elles permettront aux enseignants d'être prêts dès la rentrée 2026.

Ainsi, afin de soutenir les enseignants qui prendront en charge les nouveaux cours de Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) et de Formation numérique, deux certificats ont été créés en collaboration avec l'Enseignement pour Adultes : le certificat FMTT et le certificat Numérique. Pour ces deux certificats, les enseignants pourront obtenir des dispenses et alléger le nombre de modules de leur formation certifiante. En plus de ces dispenses automatiques, l'enseignant peut faire une demande de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) auprès de l'établissement d'Enseignement pour Adultes dans lequel il s'est inscrit.

Pour le nouveau cours de FHGES qui regroupe quatre disciplines (Histoire, Géographie, Sciences Économiques et Sciences Sociales), les enseignants pourront s'inscrire aux formations proposées par l'IFPC dès janvier 2026. Elles permettront aux enseignants de s'approprier ce nouveau référentiel et de travailler entre eux pour une meilleure appréhension de chaque discipline qui compose le cours.



10

## Le soutien aux élèves les plus fragiles

L'objectif d'amélioration de l'efficacité et de l'équité du système scolaire qui caractérise le parcours scolaire commun suppose de modifier l'organisation du premier degré différencié qui, aujourd'hui, permet d'accueillir dans le secondaire les élèves qui n'ont pu obtenir leur CEB en primaire. En effet, seule une très petite minorité d'élèves y obtient le CEB. Souvent fragilisés par plusieurs redoublements, la majorité d'entre eux poursuivra alors son parcours dans l'enseignement professionnel où les risques de redoublement et de décrochage sont encore plus présents.

Pour lutter contre le risque de marginalisation des élèves concernés par le premier degré différencié et éviter les parcours de relégation marqués par les inégalités, les premières dispositions de codification du tronc commun ont acté sa disparition.

Cette disparition sera très progressive. Jusqu'à l'année scolaire 2029-2030, les élèves sans CEB continueront à être inscrits dans le dispositif et à ne pouvoir rejoindre que les écoles ayant fait le choix d'organiser le premier degré différencié. C'est n'est qu'à partir de l'année 2029-2030 que ces écoles seront amenées à se réorganiser, même si, dans l'intervalle et dès 2025-2026, des changements seront à l'œuvre pour amorcer la transition.

À terme, une fois la réorganisation amorcée, les moyens du degré différencié (environ 30 millions d'euros) resteront dédiés aux élèves en grande difficulté, quelle que soit l'école dans laquelle ils s'inscrivent. Ces moyens s'ajouteront ainsi aux moyens budgétaires prévus pour financer les périodes qui doivent bénéficier à la mise en place de l'approche évolutive des difficultés d'apprentissage (périodes AP).

